REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE -
---
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

67/197 DU 15/5/87

/)ECRET N° ____/.MTSSJ .DGFP.DGPCE-SAV portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1993 des Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo

---

//E PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984, portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du ..... portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.64, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.65, réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 67/304/MJT-DGT du 30.9.1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 86/377 du 18.7.86, sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 86/1172 du 10.12.86, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/1173 du 10.12.86 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement;

.../...

(/u le décret n° 85-260 du 5 [3] 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement en date du 3 [4.86]

D É C R È T E :

ARTICLE 1ER : Sont Inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 les Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

POUR LE 2° ECHELON

A 2 ANS

- BANZOUZI (Marcel,) en service à Brazzaville
- KAMANGO Philippe, en service à Brazzaville
- MALONGA (Albert,) en service à Brazzaville
- MISSAMOU MBOUITY (Jean Benoît) en service à Brazzaville
- MALONGA Ferdinand, en service à Brazzaville
- KITSOUA (Victoria,) en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 15 MAI 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX,

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard P O U N G U I.-

AMPLIATIONS :

DGFP.....2
MESS/CAB.....2
D.G.B.....2
D.C.F.....2
B/SOLDE.....2
B/COURRIER.....5
DPAA.....5
TRESOR.....2
D.G.E.S.....2
PETRASSEIC.....2
JORPC.....2
DRES.....1
DOSSIERS/DPAA.....6
DOSSIERS/DGFP.....6
BST/DGPCE.....1
INTERESSES.....6